

COUVERTURE ET PROTECTION DU DIRIGEANT D'O.D.

Forum des Organes Déconcentrés

Paris – 20 et 21 septembre 2025



FFESSM

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



MA PROTECTION

3 couvertures pour accompagner le Dirigeant d'Organe Déconcentré



Moi



Ma
responsabilité
personnelle



Mes droits

1

INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE

Moi



INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE

Quand suis-je garanti ?

- ➔ Quand je pratique l'ensemble des activités de la FFESSM, bien sûr.
- ➔ Mais outre les disciplines visées aux statuts, les Dirigeants / Licenciés ayant adhéré demeurent couverts dans le cadre de leurs activités administratives.
- ➔ En Individuelle Accident comme en Assistance aux personnes.
- ➔ Comme dans le cadre des activités sportives, les accidents survenus lors des trajets pour se rendre ou revenir du lieu d'intervention demeurent garantis.



INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE

Rappel des garanties selon la formule choisie

- ➔ Décès y compris AVC
- ➔ Invalidité
- ➔ Capital coma
- ➔ Remboursement des frais de recherche et de sauvetage
- ➔ Remboursement des frais de caisson / frais médicaux
- ➔ Avance des frais de caisson / frais médicaux à l'étranger
- ➔ Soins dentaires d'urgence à l'étranger
- ➔ Accompagnement psychologique / Soutien psychologique 24h/24
- ➔ Rapatriement médical en cas d'accident
- ➔ Transport des effets personnels en cas de rapatriement
- ➔ Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou de décès / Information aux membres de la famille
- ➔ Avance sur caution pénale à l'étranger
- ➔ Rapatriement du corps en cas de décès / Frais d'obsèques / Assistance pour les formalités en cas de décès
- ➔ Rapatriement de l'accompagnant
- ➔ Evacuation sanitaire et politique

- ➔ Annulation de voyage / Interruption de séjour
- ➔ Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays / Frais de prolongation de séjour
- ➔ Envoi de médicaments sur place
- ➔ Perte, vol des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales / Perte, vol, destruction de bagages
- ➔ Assistance passeport / pièce d'identité
- ➔ Avance de fonds à l'étranger en cas de perte ou vol des moyens de paiement

- ➔ Bris de matériel



INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE

Nouveautés du contrat depuis le 01/09/2025

- ➔ Les formules TOP et PACK VOYAGE comprennent maintenant une prise en charge à hauteur de 150 € pour la **location de matériel de remplacement** en cas de perte ou destruction du bagage.
- ➔ Le barème contractuel d'annulation a été étendu afin d'obtenir une prise en charge dans les **60 jours précédant le départ** et notamment un remboursement à 100% si l'annulation a lieu **dans les 7 jours précédant le départ** *(auparavant, dans les 30 jours et 100% de la valeur du séjour lorsque l'annulation avait lieu le jour du départ).*
- ➔ Le rapatriement médical intervient, lors d'un séjour plongée, en cas d'accident corporel **toutes causes ou maladie à caractère imprévisible.**

2

RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

Ma responsabilité personnelle



RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

Pourquoi cette assurance est-elle essentielle ?

- ➔ Elle protège les dirigeants d'O.D. contre les conséquences financières de fautes involontaires.
- ➔ Elle couvre les actes commis dans le cadre des fonctions de dirigeant.
- ➔ Elle permet de sécuriser l'engagement bénévole et la gouvernance associative.



RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

Qui est assuré ?

- ➔ Dirigeants :
 - de **droit** : officiellement nommés pour exercer les fonctions de dirigeant dans l'association, mentionné dans les statuts,
 - de **fait** : exercent en réalité des fonctions de dirigeant, sans avoir été officiellement nommés ou sans en avoir (encore) le titre.

- ➔ Dirigeants **démissionnaires ou révoqués**, en raison des fautes commises par eux lorsqu'ils étaient en fonction.



RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

Définition de la faute couverte : la faute personnelle

- ➔ Négligence, erreur ou omission dans la gestion,
- ➔ Manquement aux obligations légales, réglementaires ou statutaires qui engage la responsabilité civile de l'assuré et ce exclusivement dans sa fonction de dirigeant.

Toutes fautes répétées (la même erreur commise plusieurs fois) , sérielles (une série d'actes fautifs ayant une origine commune), apparentées (des fautes différentes mais liées par leur nature ou leur cause) ou continues (une faute qui s'étend dans le temps sans interruption) constituent une seule et même faute.



RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

Ce qui est garanti

- ➔ Les **conséquences pécuniaires** de la responsabilité civile personnelle que le Dirigeant peut encourir à l'égard des tiers,
 - en raison des **dommages immatériels non consécutifs** (préjudice économique ou moral qui n'est ni corporel ni matériel et qui survient de manière autonome),
 - résultant de **fautes** commises exclusivement **dans l'exercice de leurs fonctions** de dirigeant ou de mandataire de l'O.D. et sanctionnées par :
 - > une décision de justice, ou
 - > une sentence arbitrale, ou
 - > une transaction, conclue avec l'accord écrit préalable de l'Assureur, non susceptible de voie de recours.
- ➔ **Frais de défense** : avocats, experts, frais de procédure.



RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

Principales exclusions

- ➔ Fautes intentionnelles (l'auteur agit en connaissance de cause, avec la volonté de causer un dommage) ou dolosives (l'auteur utilise des manœuvres frauduleuses ou des mensonges pour tromper l'autre partie)
- ➔ Dommages corporels, matériels ou environnementaux
- ➔ Litiges fiscaux, sociaux, comptabilité irrégulière
- ➔ Activités hors objet social de l'association
- ➔ Litiges internes ou familiaux entre dirigeants



RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

Comment puis-êre assuré ?

- ➔ Lors de toute souscription au contrat Multirisque « 100% Association FFESSM » porté par  **GENERALI**
- ➔ Par contrat spécifique dit « branche pure » après étude par le service Engagements de Lafont Assurances. En lieu et place ou en complément du contrat Generali.

3

PROTECTION JURIDIQUE

Mes droits



- ➔ Contrat souscrit par la FFESSM, porté par la compagnie CFDP.
- ➔ Offert par la Fédération au bénéfice notamment des O.D. personnes morales et de leurs Dirigeants personnes physiques.
- ➔ Donc aucune démarche à réaliser pour le Dirigeant d'O.D.
- ➔ Lors de toute souscription au contrat Multirisque « 100% Association FFESSM » porté par Generali, vous bénéficiez automatiquement d'une 2ème ligne de couverture PJ.



Focus sur les garanties des personnes physiques (Dirigeants)

➔ Défense pénale

Vous êtes poursuivi devant les tribunaux répressifs pour :

- maladresse, imprudence, négligence, inattention,
- méconnaissance ou inobservation non intentionnelle d'une loi ou d'un règlement,
- manque de précaution ou abstention fautive,
- faute de gestion,
- ...

➔ Recours pénal

Vous êtes victime d'injures, de diffamation, de dénigrement, de dommages corporels non indemnisés ou de violences sexuelles, physiques ou psychologiques et êtes amenés à engager une action sur le terrain pénal à l'encontre du Tiers responsable.

➔ Sont couverts :

Les membres des Comités régionaux et départementaux et les collaborateurs occasionnels.

N.B. : en cas de décision passée en force de chose jugée reconnaissant définitivement votre culpabilité, vous seriez tenu de rembourser les frais et honoraires pris en charge par l'Assureur dans le cadre du procès.



Principales exclusions

- ➔ GUERRE CIVILE OU ETRANGERE, UNE EMEUTE, MOUVEMENT POPULAIRE, MANIFESTATION, RIXE, ATTENTAT, ACTE DE VANDALISME, DE SABOTAGE OU DE TERRORISME
- ➔ VIOLATION INTENTIONNELLE DES OBLIGATIONS LEGALES OU INCONTESTABLES, FAUTE, ACTE FRAUDULEUX OU DOLOSIF COMMIS VOLONTAIREMENT CONTRE LES BIENS ET LES PERSONNES EN PLEINE CONSCIENCE DE LEURS CONSEQUENCES DOMMAGEABLES ET NUISIBLES
- ➔ LITIGE PRESENTANT UN CARACTERE NON ALEATOIRE LORS DE L'ADHESION
- ➔ LITIGE GARANTI PAR UNE ASSURANCE DOMMAGES OU RESPONSABILITE CIVILE
- ➔ ETAT D'IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE, TAUX D'ALCOOLEMIE EGAL OU SUPERIEUR A CELUI LEGALEMENT ADMIS, INFLUENCE DE SUBSTANCES OU DE PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS, REFUS DE SE SOUMETTRE A UN DEPISTAGE
- ➔ LITIGE RESULTANT DE L'INEXISTENCE D'UN DOCUMENT A CARACTERE OBLIGATOIRE, DE SON INEXACTITUDE DELIBEREE OU DE SA NON-FOURNITURE DANS LES DELAIS PRESCRITS
- ➔ RECOURS PENAL EN L'ABSENCE DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE



Les prestations de CFDP

L'information juridique par téléphone

Une ligne téléphonique directe.

Un service accessible du lundi au vendredi, de 09h à 12h30 et 14h à 18h (sauf jours fériés), sans surcoût.

Une assistance téléphonique pour obtenir des renseignements juridiques relevant du droit français et relatifs à l'exercice de l'activité sportive déclarée.

Les réponses sont communiquées exclusivement par téléphone.

En cas de recherches complexes, un RDV téléphonique sera pris et un rappel organisé dans un délai de 48H maximum.

Tél : 04 68 73 21 21



Rappel des services



Les prestations de CFDP

@del, le fonds juridique en ligne de CFDP



@del, c'est quoi ?

C'est un fonds documentaire juridique en ligne, mis à la disposition des bénéficiaires affiliés à la FFESSM, accessible par l'intermédiaire de leur espace dédié chez LAFONT ASSURANCES



INSTANTANÉITÉ

Pour toutes les questions relevant de leur activité, les personnes morales affiliées à la FFESSM peuvent effectuer leurs recherches en totale autonomie sur @DEL et obtenir des réponses immédiates 24h/24 et 7j/7.



EFFICACITÉ

@DEL met à disposition :

- plus de 1000 fiches d'information juridique,
- 150 modèles de courriers,
- et plus d'une centaine de démarches d'assistance.

Mais il est toujours possible de poser une question à un juriste dédié.



FIABILITÉ

Les fiches juridiques et modèles de courriers sont révisés régulièrement pour une mise en conformité si nécessaire.

Pour tout document en attente de révision, l'adhérent est alerté par un message au cours de la consultation.



PROTECTION JURIDIQUE

Rappel des services : le chat juridique ADELIA



ADELIA, c'est ?



Un chat juridique, à la manière de chat GPT, généré par une intelligence artificielle et alimenté régulièrement par nos juristes



INSTANTANÉITÉ

En complément de l'accompagnement d'un juriste dédié, les assurés peuvent poser leurs questions à ADELIA et obtenir des réponses immédiates 24h/24 et 7j/7.

Nos juristes utilisent eux-mêmes ce service pour leurs recherches juridiques.



SIMPLICITÉ

ADELIA est accessible directement via notre espace d'informations juridiques « @del », mis à disposition de nos assurés et de nos partenaires distributeurs.

Il est possible de poser une question ou demander un courrier type par chat sur ADELIA et sera générée une réponse écrite immédiate.



FIABILITÉ

ADELIA rassemble des données issues de sources fiables et reconnues (Légifrance et Jurisprudence Française).

Cet outil d'intelligence artificielle est en outre apprenant : il est complété au fur et à mesure par nos juristes qui enrichissent et augmentent la pertinence du contenu.

Accessible directement depuis votre Espace Client sur
fessm.lafont-assurances.com

Merci
...et bonnes bulles.

